



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 19 1992

UN/SA COLLECTION ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Distr.  
GENERALE

A/47/524  
13 octobre 1992

Quarante-septième session  
Point 67 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION  
DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	2
II. RESUME DES VUES EXPRIMEES A LA QUARANTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE .....	2
III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS .....	3
Cameroun .....	3
Chypre .....	4
Egypte .....	5
Allemagne .....	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	6

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/42 du 6 décembre 1991, intitulée "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, invité tous les Etats Membres, ainsi que les organisations régionales intéressées et les groupements sous-régionaux, à soumettre au Secrétaire général des idées et des suggestions concrètes sur cette question et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session.

2. En application de cette résolution, le Secrétaire général a adressé, le 14 février 1992, une note verbale à tous les Etats, les invitant à lui communiquer leurs vues sur la question du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, conformément aux paragraphes pertinents de la résolution.

3. Au 31 août 1992, cinq gouvernements avaient répondu à la note verbale du Secrétaire général. Les réponses et notifications reçues par la suite seront publiées en tant qu'additifs au présent rapport.

## II. RESUME DES VUES EXPRIMEES A LA QUARANTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU COURS DU DEBAT SUR LA QUESTION DU RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE

4. Les Etats qui se sont exprimés sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ont pour la plupart indiqué encore une fois que la sécurité en Méditerranée était étroitement liée à la sécurité en Europe et au Moyen-Orient ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. Plusieurs délégations ont noté que le renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée était un processus global qui devrait prévoir des mesures parallèles pour régler les situations conflictuelles et éliminer les foyers de conflit, renforcer la confiance entre Etats méditerranéens et autres, et promouvoir une coopération fructueuse dans des domaines tels que le développement économique, la protection de l'environnement, le transport, le tourisme, la culture, la science et la technologie.

5. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur vive inquiétude devant les tensions qui persistent dans la région de la Méditerranée, en particulier l'évolution dramatique de la situation en Yougoslavie. Elles ont lancé un appel pour une cessation immédiate de toutes les activités militaires dans ce pays et une solution pacifique conforme aux procédures et principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

6. Certains intervenants ont déploré le maintien de la présence de forces militaires et navales étrangères dans la région de la Méditerranée et ont demandé leur retrait. L'on a également souligné la nécessité de parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine et de la situation à Chypre.

/...

7. Plusieurs délégations ont souligné le rôle primordial des Etats méditerranéens dans le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région ainsi que la nécessité de donner une "dimension méditerranéenne" au processus de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe. La plupart des intervenants ont réitéré leur appui à la proposition faite par l'Espagne, la France, l'Italie et le Portugal concernant la possibilité d'organiser une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Ils ont également estimé qu'une telle conférence pourrait servir d'instrument à même de préserver les intérêts communs et d'améliorer les relations entre les pays de la région.

8. Un certain nombre d'Etats ont noté avec satisfaction l'amorce d'un dialogue entre les pays de la Méditerranée occidentale, en exprimant l'espoir que ce processus ne cesserait de se développer.

### III. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

#### CAMEROUN

[Original : français]  
[5 juillet 1992]

Le Gouvernement de la République du Cameroun :

a) Se félicite de cette initiative qui contribue à l'élargissement du champ d'application des mesures de confiance de sécurité et de développement à l'échelon régional telles que préconisées par la Campagne mondiale pour le désarmement;

b) Exhorte les Etats de la sous-région de la Méditerranée à réunir pour plus d'efficacité les efforts actuellement dispersés dans diverses instances (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Réunion ministérielle des pays de la Méditerranée occidentale, etc.) dans un forum commun de discussion;

c) Encourage à cet effet l'initiative d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée se proposant de rassembler autour d'une table de négociation les Etats des deux rives de la mer Méditerranée;

d) Note avec satisfaction que les parties en présence ne dissocient pas la recherche de la sécurité de la promotion de la coopération pour le développement économique et social;

e) Souligne la nécessité pour les pays africains riverains de la Méditerranée de ne pas dissocier leurs impératifs de sécurité et de développement de ceux relatifs au contexte général du continent africain.

/...

CHYPRE

[Original : anglais]  
[10 août 1992]

1. La région de la Méditerranée ne saurait être isolée de son contexte géographique. C'est ainsi que les développements positifs survenus sur la scène mondiale, en particulier en Europe, auront nécessairement des répercussions sur cette région. De même, les tensions et conflits dans une région donnée ont un effet "boule de neige". La fin de la guerre froide et la période de transition où se trouve actuellement le système politique mondial font qu'il est plus impérieux que jamais de mettre en place un système de sécurité collective pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.
2. La résolution 46/42 de l'Assemblée générale réaffirme que la sécurité de la Méditerranée est étroitement liée à la sécurité européenne comme à la paix et à la sécurité internationales, en général. Cette constatation, faite dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) adoptée à Helsinki en 1975, a été réaffirmée dans la Déclaration du Sommet de la CSCE adoptée à Helsinki en juillet 1992, dans laquelle il est affirmé que les changements intervenus en Europe ont des répercussions sur la région de la Méditerranée et que, inversement, l'évolution de la situation dans cette dernière région sur le plan économique, social, politique et de sécurité a, à son tour, un impact direct sur l'Europe 1/.
3. Il est également admis que pour instaurer la sécurité et la coopération en Méditerranée, tous les Etats se doivent d'agir conformément aux buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.
4. La République de Chypre réitère l'importance qu'elle accorde à la promotion et au renforcement de la sécurité dans la région. A cet égard, elle approuve l'idée d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée ainsi que l'intensification de consultations avec tous les Etats directement intéressés. Dans ce sens, on ne peut que se féliciter du fait que cette idée fait de plus en plus son chemin. Les pays méditerranéens non alignés continuent de jouer un rôle important dans la promotion de la sécurité et de la coopération en Méditerranée. Ce fait a été reconnu par la dixième Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue à Accra en septembre 1991. La République de Chypre se félicite également des décisions prises par la deuxième Réunion ministérielle des pays de la Méditerranée occidentale, tenue à Alger en octobre 1991.
5. La République de Chypre souhaite toutefois faire part de sa préoccupation devant la persistance des conflits et tensions affectant la région, qui constituent de graves menaces à la paix et la sécurité non seulement dans la région de la Méditerranée mais dans le monde entier. Aussi insiste-t-elle sur l'impérieuse nécessité de résoudre, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la Charte des Nations Unies, le conflit du Moyen-Orient, la question de Palestine, la situation au Liban et la poursuite de l'occupation militaire d'une partie du territoire de la République de Chypre par la Turquie, à la suite de son invasion en 1974.

/...

6. Le Gouvernement chypriote réaffirme sa volonté de favoriser la transformation de la région de la Méditerranée en une zone de sécurité, de paix et de coopération, libérée des conflits et des affrontements. A cet égard, le Gouvernement chypriote déclare à nouveau son attachement à la démilitarisation de la République de Chypre après le retrait des forces d'occupation et des colons illégaux turcs. La démilitarisation ne peut que contribuer considérablement à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région ainsi qu'en Europe et dans le monde entier.

7. Aujourd'hui, la communauté internationale est tout à fait acquise à l'idée de promouvoir et de réaliser les buts et objectifs de la Charte. Aussi est-il impérieux pour la communauté internationale de parvenir à un règlement juste et pacifique des problèmes persistants de la région, veillant ainsi au respect et à la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les pays et peuples de la Méditerranée et du plein respect du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, ainsi qu'il ressort de la Charte et des résolutions pertinentes de l'ONU.

#### EGYPTE

[Original : anglais]  
[22 juillet 1992]

Le renforcement de la paix et de la sécurité en Méditerranée est une priorité élevée de la politique étrangère de l'Egypte. L'Egypte appuie toutes les initiatives allant dans ce sens et participe d'ailleurs activement à certaines d'entre elles. C'est dans ce cadre et en vue d'harmoniser ses initiatives que le Président Hosni Moubarak a proposé, dans le discours qu'il a prononcé devant le Parlement européen à Strasbourg en novembre 1991, la création d'un forum méditerranéen devant servir de cadre de dialogue et d'interaction entre les façonneurs de l'opinion publique, officiels et non officiels, les professionnels et les intellectuels. Cette proposition a pour objet d'assurer l'interaction des différents points de vue concernant la sécurité et la coopération en Méditerranée, le but étant de parvenir à un cadre conceptuel uniforme de nature à faciliter l'adoption d'une approche commune de cet objectif. L'Egypte prend actuellement les mesures nécessaires en vue de concrétiser ce projet et se réjouit de la perspective de recevoir les apports de tous les Etats et organisations intéressés.

#### ALLEMAGNE

[Original : anglais]  
[23 mars 1992]

Le conflit du Golfe a mis brutalement en relief l'importance de la sécurité de la région de la Méditerranée tout entière. La stabilité de cette région se heurte aux disparités de niveaux de développement des pays riverains. Le Gouvernement fédéral se félicite de toute initiative tendant à promouvoir le dialogue et la coopération dans la région de la Méditerranée et estime que le processus 5 + 5, qui a déjà atteint un certain niveau d'institutionnalisation, mérite un intérêt particulier. Il regrette d'autant plus de constater que ces

/...

pourparlers marquent le pas. L'institutionnalisation, tel que proposé par l'Italie et l'Espagne d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, qui s'inspire de l'exemple de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dépendrait largement de l'heureuse issue des pourparlers de paix sur le Moyen-Orient.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

[Original : anglais]  
[30 juillet 1992]

A l'heure actuelle, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucune idée ou suggestion concrète à faire à ce sujet. Cela étant, il continuera à maintenir la question à l'étude et présentera au Secrétaire général, pour examen, toute suggestion ou idée qu'il jugerait utile.

Note

1/ A/47/361-S/24370, annexe, par. 37.

-----